

Sainte Marie, le 19 décembre 2017

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 décembre 2017

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 18 décembre 2017 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier -

Etaient absents excusés : VALLAT Stéphanie

Gérald GROSCLAUDE a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 26 octobre 2017 approuvé à l'unanimité.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Aménagement du territoire

En cours :

DP :

GUERITTOT Christian – 22 Grande Rue – Abri de jardin

Retour

DP :

PAULHAC Michel – 10 rue Combe Girod – Abri en bois photovoltaïque – **ACCORDÉ LE 06/11/2017**

M. MARGOTIN Claude – 35 rue de Lougres – Abri de voiture- **ACCORDÉ LE 09/11/2017**

PC :

JOSSE Jérôme et LANZARINI Lolita – rue Derrière les Vergers – Construction d'une maison d'habitation - **ACCORDÉ LE 08/12/2017**

PC MODIFICATIF:

AQUILANO Giacomo et JESTER Cindy – 14 rue de la Chauillère – Modification de la pente de la toiture- **ACCORDÉ LE 04/12/2017**

Cub :

SARL Bersot Immobilier – **CAVALLASCA Julien** – rue d'Echenans – REFUS le 02/11/2017

Bâtiments communaux

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que les conventions avec chaque association qui utilise des équipements communaux, ont été revues.

Un article a été ajouté pour l'association sportive Présentevillers Sainte-Marie, concernant l'assurance des bénévoles qui réalisent des travaux pour l'association. Et un article pour l'association du Moto Club pour la coupe du bois sur le terrain avec accord de la commune.

L'exposé du responsable de la commission entendu, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer les nouvelles conventions.

Fleurissement

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional a attribué à la commune un prix de 150 € pour son fleurissement.

FORÊT : RENOUVELLEMENT DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'aménagement actuellement en vigueur sur la forêt communale va arriver à échéance, il est par conséquent nécessaire de procéder à son renouvellement. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès des services compétents de l'ONF, la mise à l'étude du projet de révision d'aménagement de la forêt communale- sise sur le ban communal de Sainte-Marie et ce, pour les vingt prochaines années.

FORÊT : DESTINATION DES COUPES

Sur proposition de l'ONF et de la commission, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes 2018-2019 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites :

1. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix sur 12, décide de vendre en bloc façonné les feuillus des parcelles 25, 29, 35, 40 et 41.

2. Chablis

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre les chablis de l'exercice en bloc et façonnés. Il autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

3. Délivrance pour l'affouage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour attribuer aux affouagistes le produit des coupes des parcelles sur pied 25, 29, 35, 40, 41.

4. Prestations contractuelles de l'ONF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le cubage des grumes et le suivi des coupes seront réalisés par la commission forêt.

5. Affouage sur pied campagne 2018-2019

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 25 – 40 – 41 – 35 – 29 d'une superficie cumulée de 19 ha 26 ca à l'affouage sur pied ;
 - arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
 - désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :
 - Jean-Claude GEORGE,
 - Gérard GLORIOD,
 - Denis GROSCLAUDE ;
 - arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
 - fixe le volume maximal estimé des portions à 20 stères ; ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
 - fixe le montant total de la taxe d'affouage à 7.50 € le stère façonné ;
 - fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - Le délai d'exploitation est fixé au 10 mai 2019. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - Le délai d'enlèvement est fixé au 31 août 2019 pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

FORÊT : ARBRES LE LONG DE LA RD33

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux forestiers le long de la RD 33 sont nécessaires et urgents pour la sécurité des usagers.

La commission a travaillé sur un devis de l'entreprise LOCATELLI Débardage, elle propose de retenir la proposition suivante : abattage et débardage de tous les produits en opération blanche, le bois récupéré couvrira les frais d'exploitation.

Les grumes seront conservées par la commune, leur abattage sera facturé 20 € le m³.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir cette proposition.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal plusieurs devis de SIGNAUX GIROD afin de réaliser « le marquage » des entreprises de la rue de Saint-Julien ainsi que les numéros des nouvelles maisons et divers panneaux de signalisation sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les différents devis pour un montant de 2 541.59 € HT.

BUDGET CCAS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibéré afin de supprimer le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette suppression a été validée lors de la réunion du CCAS du 4 décembre 2017.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le budget CCAS à compter du 1^{er} janvier 2018. Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence, sauf si celle-ci est transférée à la communauté de communes à laquelle la commune appartient. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

CLECT

Le Maire rappelle que certaines compétences obligatoires ont été transférées à PMA au 1^{er} janvier 2017 :

- collecte et traitement des ordures ménagères,
- promotion du tourisme,
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- zones d'activité économique.

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges a été mise en place pour évaluer les charges transmises, celle-ci est composée de 75 membres.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 26 septembre 2017, qui valide le transfert des compétences en matière de zone artisanale.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2017 et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire qui seront transmis à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent du service administratif et un agent du service technique peuvent prétendre, avec un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, à un avancement de grade pour l'année 2018.

Le Maire présente un récapitulatif de l'ancienneté et du parcours des agents proposés.

Service administratif:

L'exposé du Maire entendu et au vu des ratios fixés le 22 juin 2007, le Conseil Municipal, décide, à 11 voix pour et 1 abstention, de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Service technique :

L'exposé du Maire entendu et au vu des ratios fixés le 22 juin 2007, le Conseil Municipal, décide, à 11 voix pour et 1 abstention, de supprimer un poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2018.

TITRE EN NON VALEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Trésorerie nous demande de mettre en « non-valeur » des titres dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu.

Monsieur ou Madame PASTOR Frédéric – Location salle des associations, vaisselles cassées et électricité – 282.73 €

Refus à 8 voix contre et 1 abstention du Conseil Municipal.

DIVERS

Vœux du Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal que ses vœux auront lieu le mercredi 17 janvier 2018 à 18h à la salle des Associations.

Frais engagés par la commune pour le compte du SIVU de la Chauillère

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVU de la Chauillère va rembourser les frais engagés par la commune pour son compte à hauteur de 27 553,57 €.

Rythmes scolaires

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la consultation des parents d'élèves et au Conseil d'école du 15 décembre 2017, une dérogation a été transmise à l'académie pour un retour aux 4 jours par semaine à la rentrée de septembre 2018, avec suppression du périscolaire le mercredi.

Pôle enfance

Le Maire informe le Conseil Municipal que le début des travaux du bâtiment pôle enfance réalisé par le SIVU de la Chauillère devrait démarrer aux alentours du 10 janvier 2018.

Crèche nid'anges

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la crèche nid'anges devrait ouvrir ses portes en mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50.

Le Maire, Ph. RINGENBACH